

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 juin 2022**

Convocation adressée le 16 juin 2022
Compte rendu affiché le 28 juin 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin, à 15h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 juin 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Laurence CROIZIER ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le - 5 AOUT 2022

DIRECTION DÉPARTEMENTAIRE JURIDIQUES
ET DE LA PARTICIPATION LOCALE

**ACCUEIL D'ELEVES UKRAINIENS
EXONERATION DE DROITS D'INSCRIPTION**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Depuis le début du conflit russo-ukrainien, le conservatoire a ouvert ses portes à des élèves et étudiants ukrainiens réfugiés bénéficiant du statut de protection temporaire délivré par les services de la Préfecture du Rhône.

Elèves de conservatoires dans leur pays d'origine, ils ont été accueillis dans nos classes de violon, piano, chant, saxophone et ont ainsi pu reprendre une pratique artistique de nature à favoriser leur intégration.

Ils sont actuellement au nombre de 5 et ont été inscrits pour cette fin d'année scolaire en « pratiques continuées avec soutien instrumental » avec des formalités simplifiées. Aucun droit d'inscription n'a été exigé.

Il convient que le comité syndical confirme cette exonération qui n'est pas prévue dans la délibération relative aux tarifs.

Si ces élèves souhaitent s'inscrire pour l'année 2022-2023, ils devront présenter un concours d'entrée au conservatoire et rejoindront alors un parcours de droit commun au sein de l'établissement à compter de la rentrée 2022/2023.

D'autres étudiants, Russes ou Ukrainiens, déjà étudiants au conservatoire depuis plusieurs années, ont subi les conséquences de ce conflit, notamment économiques.

Le conservatoire a organisé plusieurs concerts de soutien à destination de ces élèves qui ont pu ainsi recevoir des bourses versées par la Société Philharmonique de Lyon, partenaire du conservatoire dans cette opération.

Dès le déclenchement du conflit, leurs enseignants ont alerté les services administratifs sur les difficultés économiques rencontrées par ces 5 étudiants. Les encaissements de droits d'inscription en cours ont alors été immédiatement suspendus.

Il appartient là aussi au comité syndical de décider d'exonérer ces étudiants du paiement du solde des droits d'inscription dont ils sont encore redevables au titre de l'année 2021/2022.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **decide** d'exonérer de tout droit d'inscription au titre de l'année scolaire 2021/2022 les élèves ukrainiens réfugiés inscrits au conservatoire depuis le printemps 2022 ;

✓ **décide** d'exonérer du paiement du solde de droits d'inscription dont ils sont encore redevables les 5 étudiants russes et ukrainiens présents au conservatoire depuis le début de l'année scolaire 2021/2022 et ayant sollicité un soutien économique.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT